

Réf: Dossier N° : 55021

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SKY PRESTIGES SERVICES »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 8è TRANCHE, FACE
PHCIE 8è TRANCHE, 06 BP 857 ABJ 06

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28 Sept 2018, et enregistrés au CEPICI le 02 Oct 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SKY PRESTIGES SERVICES » .

Objet: Entretien et nettoyage; Vente et location de voiture ;Fourniture de bureau ;Achat et vente de biens et services; Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 8è TRANCHE, FACE PHCIE 8è TRANCHE, 06 BP 857 ABJ 06

GERANT: Monsieur TRAORE HAROUNA .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-25819 du 02/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°23220 du 02/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

